



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INCENDIE, DESENFUMAGE NATUREL ET MECANIQUE PASSE AVEC LA SOCIETE DETECT PRO SECURITE

**DÉCISION N° DM-25-024
EN DATE DU 23 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-24-090 du 27/03/2024 de signer le marché d'entretien et maintenance des installations de détection incendie, désenfumage naturel et mécanique (notifié le 02/04/2024) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 09/01/2025, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'intégrer le gymnase Autissier au marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société DETECT PRO SECURITE, sise 12 rue Jules Ferry Immeuble SPAAK 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, représentée par Monsieur Christian GRECARD, Directeur, l'acte modificatif n°1 du marché d'entretien et maintenance des installations de détection incendie, désenfumage naturel et mécanique.

Le montant du présent acte modificatif est défini de la manière suivante :

	Prestations partie forfaitaire €HT (par an)	Prestations partie hors forfait €HT (montant maximum annuel)	Prestations parties forfaitaire et hors forfait €HT (pour les 4 ans)
Montant € HT initial du marché	34 635,00 €	115 000,00 €	598 540,00 €
Montant € HT de l'acte modificatif n°1	750,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Nouveau montant initial du marché en HT	35 385,00 €	115 000,00 €	601 540,00 €
TVA (20 %)	7 077,00 €	23 000,00 €	120 308,00 €
Nouveau montant initial du marché en TTC	42 462,00 €	138 000,00 €	721 848,00

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250123-lmc1H12798H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/01/2025
Date de Publication : 23/01/2025